PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
PROCÉDURES PRÉFECTORALES ACTIVÉES

Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

Le risque de pic d'ozone reste élevé aujourd'hui sur les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, ainsi que sur les Alpes-Maritimes en raison de masses d'air chargées en ozone arrivant par la mer. Le niveau d'alerte est déclenché pour les départements des Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, car il est prévu un dépassement du seuil d'information pour le 2e jour consécutif. Des mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants sont mises en place sur les départements concernés par la procédure d'alerte. Les Alpes-Maritimes sont en niveau information-recommandations pour aujourd'hui.
Demain, le Mistral se renforce et change la trajectoire des masses d'air. Les Bouches-du-Rhône et le Var seront plus touchés. A l'est, des arrivées orageuses devraient améliorer la situation sur les Alpes-Maritimes. La procédure d'alerte sera maintenue sur le département des Bouches-du-Rhône et une procédure d'information-recommandation sera activée sur le Var.

L'épisode est de type : Estival

Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 30-06-2025

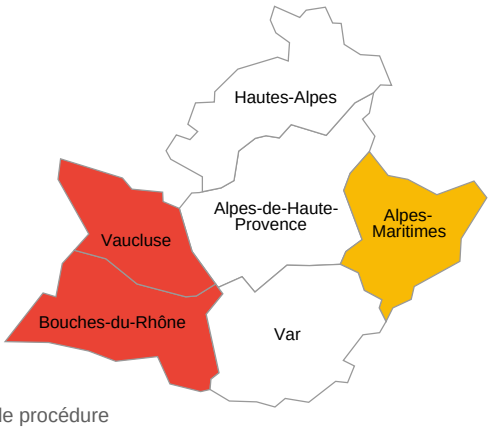

Le : 01-07-2025

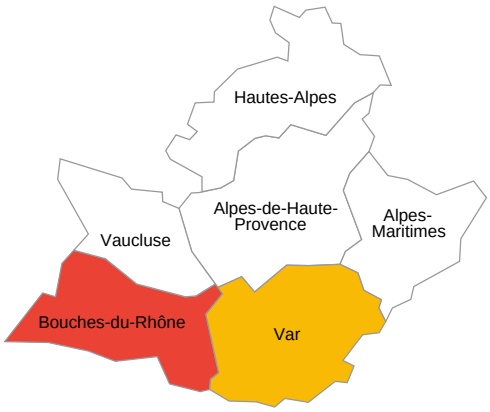

- Pas de procédure
- Procédure d'information-recommandations : vigilance pour les personnes sensibles
- Procédure d'alerte niveau 1 : vigilance tout public
- Procédure d'alerte niveau 2 : vigilance renforcée tout public

30-06-2025					01-07-2025			
Polluants et seuils dépassés en µg/m^3				Départements	Polluants et seuils dépassés en µg/m^3			
O_3	PM10	NO_2	SO_2		O_3	PM10	NO_2	SO_2
				Alpes-de-Haute-Provence (04)				
				Hautes-Alpes (05)				
180				Alpes-Maritimes (06)				
180 *				Bouches-du-Rhône (13)	180 *			
				Var (83)	180			
180 *				Vaucluse (84)				

Ozone (O_3), particules fines (PM10), dioxyde d'azote (NO_2), dioxyde de soufre (SO_2)
* Persistance du dépassement du seuil

RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN ÉPISODE DE POLLUTION À L'OZONE
NIVEAU ALERTE

Le grand public, les personnes vulnérables et sensibles sont concernés par ces recommandations sanitaires.

Populations vulnérables* et sensibles**

Évitez la pratique en plein air d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche). Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues.

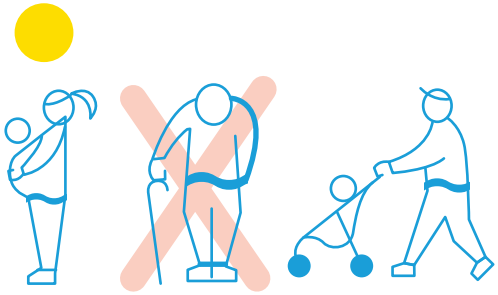

Évitez les sorties quand l'ensoleillement est maximal.
Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.
Privilégiez les sorties les plus brèves ou demandant le moins d'effort.

Pour tous

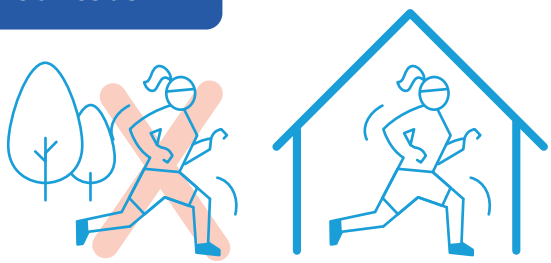

Les activités physiques intenses en intérieur peuvent être maintenues, celles en plein air doivent être évitées.

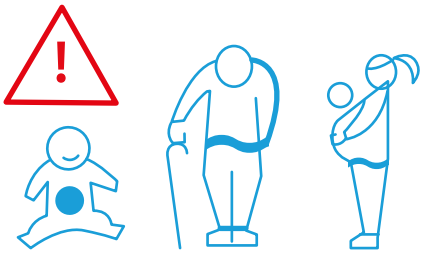

Soyez vigilants vis-à-vis des personnes vulnérables ou sensibles.

Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.

Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

** Personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires*
*** Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux*

Si vous avez des questions complémentaires, consultez le guide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Liberté Égalité Fraternité

AtmoSud
Inspirer un air meilleur

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN ÉPISODE DE POLLUTION

Pour vos déplacements

Limitez les déplacements et différez ceux pouvant l'être

Privilégiez les transports en commun

Privilégiez le covoiturage

Utilisez des modes de déplacements non polluants

Respectez l'interdiction de brûlage à l'air libre

Maîtrisez la température dans les bâtiments (sans climatisation excessive)

des gestes à adopter toute l'année !

Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation des produits nocifs (colles, peintures, solvants...)

Reportez les épandages agricoles de fertilisants et les travaux du sol

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Liberté Égalité Fraternité

AtmoSud
Inspirer un air meilleur

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur